

1202670101

DATE DEPOT :	2012-03-13
NUMERO DE DEPOT :	2012R026653
N° GESTION :	2010B20960
N° SIREN :	418507596
DENOMINATION :	PASCAL
ADRESSE :	91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/10/28
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

PASCAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 770.000 €

91-93 boulevard Pasteur, 75 015 - PARIS

418 507 596 RCS PARIS

DB 13/12/11 C2

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2011

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
13 MARS 2012
N° DE DEPOT R 26653

L'an Deux Mille Onze et le Vingt-Huit Octobre, au siège social,

La société France Property Holdco IV S.à r.l, Société A Responsabilité Limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège est situé 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg (LUXEMBOURG), et immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139 575, ci-après " L'Associé unique ", représentée par son Gérant, M. Nicholas HOLFORD,

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission de M. Bernard BARET, Président de la Société,

A pris les présentes décisions portant sur les points suivants :

- Démission et remplacement du Président de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION - Démission et remplacement du Président de la Société

L'Associé unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de M. Bernard BARET, Président de la Société, prenant effet au 02 Novembre 2011, décide de nommer en remplacement, à compter de cette date et pour une durée illimité :

France TopCo S.à r.l. ,
Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois
Dont le siège est situé 6C rue Gabriel Lippmann L - 5365 Munsbach, Luxembourg,
Immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B 131578
Représentée par son Gérant, M. Nicholas HOLFORD, demeurant 23 rue de Bruxelles, 75009 - PARIS,

laquelle déclare accepter le mandat qui lui est confié.

<u>DEUXIÈME DÉCISION</u> - Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé unique et le nouveau Président.

L'Associé unique
France Property Holdco IV S.à r.l
Représenté par son Gérant
Nicholas HOLFORD

Le Président
France TopCo S.à r.l.
Représenté par son Gérant
Nicholas HOLFORD
"Bon pour acceptation du mandat de Président"

Bon pour acceptation de mandat de Président